

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 23 septembre 2020

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 22 septembre 2020 à 19h00

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **15**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2020

Date d'affichage du procès-verbal : 24 septembre 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. **Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD**

Représentés : MM François COAT - Daniel MANSON

Secrétaire de séance : MME Rachel BELLIER BRESSON

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance Mme Rachel BELLIER BRESSON,

1. Approbation du compte-rendu du 2 septembre 2020 :

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 2 septembre 2020.

2. Habilitation du maire d'agir en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Valence – Affaire Ministère Public c/M Alain BARNASSON et/ou la SARL FRYAN et/ou la SCEA Alain BARNASSON

Monsieur le Maire rappelle que suite à un procès-verbal d'infraction en urbanisme dressé par le maire et les trois adjoints, la commune avait reçu un avis d'audience et avait été invitée à se présenter pour être entendue

- le 7 juin 2019 au TGI de Valence, cette audience ayant été renvoyée au 15 janvier 2020,
- le 15 janvier 2020 au TGI de Valence, cette audience ayant été renvoyée au 25 septembre 2020.

Il propose que pour cette audience, Maître Jimmy MATRAS du cabinet RETEX assure à nouveau la défense des intérêts de la commune dans le cadre de cette procédure.

Le conseil municipal a pris acte des faits, autorise le maire à représenter la commune et donne un avis favorable à la désignation de Maître Jimmy MATRAS du Cabinet RETEX pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de cette procédure.

Adopté : Une délibération sera prise.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 7 octobre 2020 à 20h30

Fin de séance à 19h30